



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 09 DÉCEMBRE 2022

Ce CHSCT a été tenu à la demande de Solidaires suite aux évènements tragiques qui se sont déroulés dans le Pas de Calais le 21 novembre dernier.

Ce CHSCT était consacré à la sécurité des agents en charge du contrôle fiscal mais aussi de l'accueil du public.

A l'ouverture de la séance et sur la proposition de nos camarades de FO, une minute de silence a été observée en mémoire de notre collègue Grégoire NITARD.

Puis les 3 OS ont lu leur déclaration liminaire, la nôtre est jointe à ce compte rendu.

La direction avait sollicité 2 vérificatrices en qualité d'expertes Elles ont fait part de leur expérience et ont pu apporter des précisions suite aux interrogations des organisations syndicales et de la parité administrative

Le Directeur, en préambule, nous a présenté le dispositif mis en place par la DG suite au drame du Pas de Calais.

Ce dispositif est à 3 niveaux :

- Groupe de travail avec les organisations syndicales nationales
- Groupe de travail technique
- Communication par des échanges avec d'autres administrations sur le sujet

Ce dispositif va concerner dans un premier temps le contrôle fiscal proprement dit, il sera élargi dans un deuxième temps aux huissiers et géomètres et dans un troisième temps aux agents en contact avec le public.

Si nécessaire, il y aura une adaptation de la réglementation.

Le constat qui peut être fait à l'issue de ces échanges, c'est qu'il existe depuis 2013 un dispositif relatif à la sécurité des agents en charge du contrôle fiscal et qu'il conviendrait de l'appliquer dans un premier temps en attendant les conclusions des groupes de travail mis en place en novembre.

Il est de la responsabilité de la Direction Générale et, au plan départemental, du Directeur de rappeler à chacun l'existence de ce dispositif et de veiller à ce qu'il soit appliqué dans les services en charge du contrôle.

La Direction a rappelé l'existence, dans notre département, d'un référent protection juridique des agents. La mission du référent est d'apporter à l'agent qui a subi une attaque, un soutien et un accompagnement de proximité au titre de la protection fonctionnelle. Une publication sera faite prochainement sur Ulysse 84 à ce sujet.

Le médecin de prévention a évoqué un dispositif d'alerte des travailleurs isolés (DATI) déjà mis en place aux douanes. Une réflexion à la direction générale est en cours sur l'application de ce dispositif à la DGFIP.

Par ailleurs, il a été rappelé par les organisations syndicales, que la détérioration du contexte économique et social complique les missions des agents des Finances Publiques. On peut même déplorer l'attitude irresponsable de certains politiques ou médias qui pratiquent de façon récurrente le « fonctionnaire bashing ». Sur ce point, nous avons demandé que l'administration fiscale applique la tolérance zéro et au contraire communique sur l'utilité des missions qu'exercent les agents des Finances Publiques.

Il a été évoqué également la nécessité de mettre en place un véritable tutorat pour les jeunes vérificateurs.

Concernant l'accueil du public, il a été rappelé l'importance de la présence des vigiles et il a été souligné le manque d'effectifs qui engendre des situations à risque pour les agents.

Pour la CGTFP84, si ce CHSCT a été convoqué exceptionnellement suite aux événements tragiques survenus en novembre 2022, il n'en demeure pas moins qu'il sera indispensable, dès lors que les groupes de travail nationaux auront rendu leurs conclusions, de réunir la nouvelle instance (dite formation spécialisée) pour décliner au niveau départemental, les mesures adoptées.

Compte tenu de la gravité du sujet qui a motivé la tenue de ce CHSCT, la CGTFP84 n'a pas souhaité évoquer d'autres sujets en questions diverses.

Les représentants CHSCT CGT FP 84
D'Avister Porte Nathalie
Guillot Pascale